

Il s'agit d'un récit. C'est-à-dire ce qui produit une formule. Il y a d'abord le problème d'une division entre deux frères qui tient lieu d'une division entre deux peuples. Le premier Ésaü, le roux (אֲדָמִי, 'admōmī) et le poilu (שָׂר, sē'ār) sera mythiquement le père de la lignée d'Édom, l'Occident romain et chrétien. Le second Jacob, celui qui talonne (יַעֲקֹב) sera patriarche et père de la lignée des Israélites. Le premier est la force brutale, le second l'entendement. C'est un problème de querelles de frères. C'est encore l'idée sauvage de mettre dos à dos deux concepts de peuples, mais surtout deux visions du monde. Or ces deux visions semblent être étrangement rassemblées dans un bol de soupe aux lentilles, אָדָם (adam en hébreu), autrement dit un plat de rouges. Il s'agit bien d'un bouillon, ἐψευμα τοῦ πυρροῦ dit le texte grec, rouge. Il est précisé qu'Ésaü vend son droit d'aînesse contre un plat d'ἐψευμα φακοῦ, un bouillon de lentilles. C'est le verbe ἀποδίδομι, faire l'échange, vendre. Ce qui signifie que l'un des frères n'accorde pas d'importance à ce qui est nommé un droit d'aînesse, tandis que le second le réclame parce qu'il lui fait défaut. Pour Ésaü le droit d'aînesse n'importe pas, ce qui signifie qu'il ne désire pas recevoir un héritage et le transmettre à ses enfants et, cela signifie que le droit, en tant que tel, c'est-à-dire la loi, importe moins que la puissance de sa satisfaction immédiate. Par ailleurs ce qui signifie donc que pour Jacob le droit d'aînesse importe, qu'il désire transmettre et que sa satisfaction passe après la loi. C'est cette différence qui semblerait fonder celle entre deux peuples. Ce qui signifie encore que seule la descendance de Jacob a préservé l'héritage, tandis que l'autre l'a renié. Si l'on s'accorde sur l'infondé dramatique de cette distinction, il convient de relever encore un problème. Sans doute que ni Ésaü ni Jacob ne sont des *hommes de biens* (tam en hébreux, c'est-à-dire celui qui est intègre, mais il faut préciser que cette traduction ne rend pas ἄνθρωπος ἄπλαστος, un homme sans-*façon*), plus précisément qu'ils ne sont ni des êtres du *plasma* ni des êtres de l'*oikos*, ni des êtres de l'œuvre ni même de l'habiter. Il sont, fondamentalement, des êtres sans-*fraternité* et des êtres ouverts à toutes économies, ils sont des êtres du *litige*.

◇ En somme ni Ésaü ni Jacob ne sont des *hommes de bien*, non seulement parce qu'ils transforment un échange en vente (ils déterminent des valeurs), mais aussi parce qu'ils contractualisent leur litige dans l'économie de la marchandise. Ceci signifie qu'ils admettent marchandiser de l'immatériel et qu'ils admettent transformer tout désir en objet de marchandise. La traduction grecque de l'adjectif *tam* (dont la racine *taman* signifie être accompli) en *aplastos* relève un problème de sens. Jacob n'est pas celui qui façonne et imagine (*plassein*). Mais en somme, ils ne sont pas des êtres, pourrait-on dire de l'*arrangement* (*plasma*), mais exclusivement des êtres de l'*engagement* (*pistis*). Dès lors le récit d'Ésaü ouvre à un problème majeur d'économie non pas du réel mais bien de la réalité, c'est-à-dire de nos modes et de nos manières d'existence. Ce qui se cache ici, au creux d'un bol de lentilles, est la manière avec laquelle le monde nous est laissé en héritage. Il nous faut prendre en compte ce litige – donné en héritage – qui nous ouvre irrémédiablement à une économie radicale et à une fermeture définitive de toute idée de partage. Or, ce que nous nommons modernité, a été une tentative à la fois d'extraire la pensée de l'économie la plus contractuelle, sous la forme possible d'une *chrématistique*, mais aussi la tentative d'offrir l'interprétation du vivant à partir du concept de *fraternité*. Il signifie simplement que nous devrions ouvrir nos manières – en tant que *société civile* – à l'idée même d'un partage. Il ne s'agit alors pas de vendre ou d'acheter ce qui constitue un héritage, mais de devoir le partager. Ce qui nous échoie est ce partage sans lequel les conditions mêmes de la vivabilité ne sont pas tenues.

◇ Ce qui stagne dans les lignées : la suite continue des richesses ; la transmission se perpétue et reste en famille, on garde les droits d'auteurs, on garde les meubles, on garde les titres, on garde la tradition chrématistique, la thésaurisation de son patrimoine, en espérant que l'intérêt soit conséquent. La fraternité républicaine, celle qui définissait que nos héritages soient disséminés, partagés également entre tous et que s'arrête le maintien des *filis de*, n'a pas su trouver le nom sous lequel rallier ses fils de toutes nations ; alors les frères sont restés de sang et devant notaire réclament leur part propre. On propose à ceux que l'on appelle prolétaire – ceux qui n'avaient que leur nom à transmettre – de composer un héritage à crédit et de mimer les transmissions des capitaux qui les affament. Ainsi les classes s'estompent, on nous fait tenir avec juste assez, avec des revenus de solidarités actives pour éviter tout débordement sur le territoire. Ceux qui veulent supprimer le droit du sol nient la possibilité d'une fraternité déterminée par un vivre ensemble, par un commun, par un «vivre-ici». Recule alors petit à petit la conscience que celui qui me fait face peut-être le visage d'un frère, le visage de la *différance* et non pas du différent. C'est peut-être alors qu'il faut faire acte de fidélité envers ceux que l'on reconnaît comme frères, ceux avec qui l'on vie et partage le commun, parce que la fidélité comme le définit Pierre-Damien Huyghe «c'est répondre à un appel en dépit de toute affaire et de tout intérêt».

*Fabien Vallos & Jérémie Gaulin, septembre MMXIV*